

Paris, le 26 Juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille des parts DR – HEDGED MXN (C) du Fonds Commun de Placement « **Amundi ETF Govies 0-6 Months Euro Investment Grade UCITS ETF** » – (FR001400B728) (la « **Part** »), et nous vous en remercions.

La Part sera dissoute le **5 septembre 2024**. Cela signifie que les Parts du Fonds que vous pourriez encore détenir à cette date vous seront remboursées sans frais et vous serez crédité du montant de celles-ci.

**Cette opération ne nécessite aucune démarche de votre part et elle est totalement exonérée de frais. Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de cette dissolution dans la lettre au porteur ci-jointe de la Part DR – HEDGED MXN (C) du FCP « AMUNDI ETF GOVIES 0-6 MONTHS EURO INVESTMENT GRADE UCITS ETF ».**

Cette lettre visée par l'AMF détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation pour ces opérations. Ce document, complet et précis, vous permet de prendre connaissance des impacts éventuels de cette opération sur votre investissement. Nous vous invitons donc à le lire avec attention.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour étudier avec vous les opportunités de réinvestissement des montants remboursés.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Benoit SOREL

Directeur – Amundi ETF, Indiciel et Smart Beta

LIQUIDATION ANTICIPÉE D'UNE PART DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP)  
« Amundi ETF Govies 0-6 Months Euro Investment Grade UCITS ETF DR »  
(le « Fonds »)

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus du Fonds.

NOM DE LA CLASSE DE PARTS	CLASSE DE PARTS	CODE ISIN
Amundi ETF Govies 0-6 Months Euro Investment Grade UCITS ETF DR - HEDGED MXN (C)	Capitalisation	FR001400B728

Paris, le 26 juillet 2024,

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous comptons parmi les porteurs de la classe de Parts référencée ci-dessus du Fonds dont la société de gestion est Amundi Asset Management (ci-après « **Amundi** » ou la « **Société de gestion** ») et nous vous en remercions.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds commun de placement ?

Amundi a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de cette classe de Parts afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, la classe de Parts n'ayant pas suscité un vif intérêt commercial.

Quand votre fonds commun de placement sera-t-il liquidé ?

Amundi procédera, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, à la **liquidation de la classe de Parts le 5 septembre 2024** et au rachat automatique de vos parts appartenant à cette Classe de Parts sans commission de rachat sur la base de la valeur liquidative du 5 septembre 2024, calculée le 6 septembre 2024.

Sur le marché primaire, vous pourrez demander le rachat de vos parts appartenant à cette Classe de Parts jusqu'au 29 août 2024 (avant 15h30, heure de Paris).

Sur le marché secondaire (marché boursier), le dernier jour de négociation (achat/vente) des parts appartenant à cette Classe de Parts interviendra le 26 août 2024 jusqu'à la clôture des marchés. Il sera procédé au retrait de la cotation des parts appartenant à cette Classe de Parts sur ce marché à compter du 26 août 2024 à compter de la clôture des marchés.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières. Pour plus de détails sur la fiscalité applicable, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier habituel.

**L'ensemble des coûts et frais opérationnels occasionnés par cette liquidation seront supportés par Amundi.**

Conformément aux dispositions du prospectus du Fonds (Section « INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL »), les sommes pouvant être distribuées dans le cadre de la liquidation seront soumises au même régime fiscal décrit au prospectus.

Les souscriptions et rachats de parts appartenant à cette Classe de Parts sur le marché primaire seront suspendus à compter du 29 août 2024 après 15h30, heure de Paris. **La suspension des ordres d'achat et de vente sur le marché secondaire (en Bourse) sera effective à compter du 26 août 2024 après la clôture des marchés.**

Pour plus de détails, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel ou nous contacter à l'adresse [info-etf@amundi.com](mailto:info-etf@amundi.com).

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**